



Foot Diversifié

Foot Entreprise / Loisir

Guide de la saison 2018 / 2019



Sommaire

1 / Mot d'introduction

2 / Vos interlocuteurs

3 / Les compétitions

4 / « Comment nous rejoindre ? » et ses annexes

5 / Les équipes (à venir)

6 / Foire aux questions

7 / Formulaire d'engagement



Poursuivre cette nouvelle dynamique !

Fort de nos expériences ces dernières saison mais également de vos retours, les commissions foot diversifié du Bas-Rhin et du Haut-Rhin vous présentent ci-après le fruit d'un travail collaboratif et constructif qui permettra, à nos yeux, de vous offrir les meilleures conditions de jeu et de plaisir pour la saison 2018 / 2019.

En espérant que ce guide puisse développer entre vous les échanges et les rencontres, nous vous souhaitons, en même temps que l'ensemble des membres des commissions, une belle et heureuse année sportive au sein du District d'Alsace.

Bien sportivement,

Et que vive le Foot Diversifié !

Francis WILLIG

Administrateur du domaine Foot Diversifié

Frédéric VOEGEL, Richard GODIÉ et Jean-

Marie SCHMITT

Présidents du Foot Diversifié 67 et 68



*Je suis FootDiv,
et je vais vous
accompagner tout
au long du guide !*

Guide du Foot Diversifié

**2 / VOS
INTERLOCUTEURS**

Annuaire

Administrateur du domaine :

- Francis WILLIG (06.15.42.01.47)

Adresse de messagerie générale :

- footdiversifie@lafafot.fr

Annuaire des membres 67 :

- Co-Présidents : Frédéric VOEGEL (06.08.18.85.52) et Richard GODIE (06.16.22.10.10)
- Foot à 11 : Huy THAO (06.82.43.78.41) et Arnaud SARREMEJEAN (06.61.54.20.62)
- Foot à 8 (EMS) : Jean-Marie KNOBLOCH (03.88.84.90.33) et Bernard TARY
- Foot à 8 (Bruche) : Sébastien CLEMENT (06.51.60.09.41) et Richard GODIE (06.16.22.10.10)
- Foot à 8 (Haguenau) : Laurent ANDRES (06.33.11.44.08)
- Futsal : François KREMSER (06.14.57.51.39)
- Arbitrage : Gérard GEILLER (06.11.29.61.98)

Annuaire des membres 68 :

- Président : Jean-Marie SCHMITT (06.80.60.95.77)
- Foot à 11 : Rosario LANZAFAME
- Foot à 7 : André SZEWCZUK (06.62.12.70.21)
- Futsal : Jacky KLESPE (06.74.06.26.03)

Adresse de messagerie personnelle :

- nom.prenom@lafafot.fr - Exemple : voegel.frederic@lafafot.fr
- Prénom composé = initiales - Exemple : knobloch.jm@lafafot.fr

Guide du Foot Diversifié

3 / LES COMPÉTITIONS

Foot à 11

Coupe Nationale de Foot Diversifié à 11

- Inter-départements
- Tirage au sort
- Formule Coupe / Championnat
- Phase finale

Coupe départementale de Foot Diversifié à 11

- Tirage au sort
- Match simple
- Arbitrage officiel (sur demande) ou libre
- Calendrier établi entre les équipes (planning par tour)
- Phase finale

La feuille de match est obligatoire. Les résultats et classements sont à retrouver sur le site de la LAFA

La Coupe est ouverte à toutes les équipes Foot Diversifié



Des groupes seront créés suivant le nombre d'équipes

Challenge départemental de Foot Diversifié à 11

- Arbitrage officiel (sur demande) ou libre
- Calendrier établi entre les équipes
- 2x45 min (mini)



Foot à 8

*Un nouveau
groupe est créé
dans le secteur
de Haguenau*



Organisation

- Accueil, organisation, arbitrage et restauration par le club civil
- Matchs sous forme de plateaux
- Durée d'attente limitée



Calendrier

- Trois plateaux en automne
- Trois plateaux au printemps
- Finales en juin

Challenge départemental de Foot Diversifié à 8

Groupe Haguenau

- A venir

Groupe EuroMetropole

- Terrains :
- MUNDOLSHEIM (s.)
- HOENHEIM (synt.)
- FAIG (synt.)
- MENORA

Groupe Plaine de la Bruche

- Terrains :
- ALTORF (herbe)
- DACHSTEIN (synt.)
- MOLSHEIM (s.)

Groupe Mulhouse

- Terrains :
- PEUGEOT (herbe)
- ENSISHEIM

Futsal

Organisation

- Rencontre sous forme de match aller et retour
- Arbitrage officiel
- Durée des rencontres : 35 minutes

Des groupes de niveau sont lancés pour plus d'équité !



Calendrier

- Début : Octobre - Novembre
- Fin : Mars - Avril

Challenge départemental de Futsal Diversifié

Groupe Excellence

Groupe compétition

- Tremplin vers un futur championnat départemental
- Regroupe les équipes les plus expérimentées

Groupe Diversifié

Groupe évolution

- Loisir et découverte du futsal
- Fonctionnement actuel
- Adaptation du temps de jeu

Groupe Mulhouse

- Loisir et découverte du futsal
- Fonctionnement actuel

Guide du Foot Diversifié

**4 / COMMENT
NOUS
REJOINDRE ?**

Principe de la démarche



**Entreprise, comité d'entreprise,
association ou groupe d'amis**

Association Foot Diversifié Alsace

Vous n'avez pas de structure, adhérez à l'AFDA grâce à une démarche simple et rapide pour vous lancer dans le foot. L'AFDA est une solution temporaire pour les deux premières saisons

Devenez un club affilié

Devenez un vrai club en déposant un dossier d'affiliation

Licences des clubs affiliés

Complétez les demandes de licence de vos joueurs, avec le cachet médical, puis saisissez sur Internet dans FootClubs (FFF).

Dans l'AFDA, renvoyez les demandes de licence au secrétaire et vous recevrez en retour (si dossier complet) vos licences.

Pour plus de renseignements, contactez-nous !

Guide du Foot Diversifié

ANNEXE N°1

DOSSIER D'AFFILIATION

Bureau ou Comité de l'Association

élu le pour ans

Fonction	Nom	Prénom	Date de Naissance	Nationalité	Adresse	Contact
Président	Tel :..... Portable :..... Fax :..... Email :.....
Secrétaire	Tel :..... Portable :..... Fax :..... Email :.....
Trésorier	Tel :..... Portable :..... Fax :..... Email :.....
Correspondant	Tel :..... Portable :..... Fax :..... Email :.....
.....	Tel :..... Portable :..... Fax :..... Email :.....
.....	Tel :..... Portable :..... Fax :..... Email :.....
.....	Tel :..... Portable :..... Fax :..... Email :.....
.....	Tel :..... Portable :..... Fax :..... Email :.....

Terrain

Nom du Terrain ou Gymnase.....

Adresse :

Ville : Code Postal :

Catégorie : N.N.I :

Propriétaire des installations :

Autorisation d'utilisation du propriétaire ou convention d'utilisation en date du

Fait à **le**.....

Pour l'Association : **Le Président** **Le Secrétaire**

A ENVOYER A VOTRE LIGUE OU A VOTRE DISTRICT

VISA DU DISTRICT	VISA DE LA LIGUE
Date :	Date :
Nom du signataire.....	Nom du signataire.....
Signature et cachet.....	Signature et cachet.....
NUMERO D’AFFILIATION :	
Code secret : Mot de passe :	
Date de décision de l’instance régionale compétente (le cas échéant) :	
Date d’envoi à la F.F.F. :	

AFFILIATION

Documents impératifs pour l'affiliation d'une association à la Ligue d'Alsace de Football, et par ce biais à la Fédération Française de Football.

- La demande d'affiliation dûment remplie
- Deux exemplaires des Statuts
- Un état en deux exemplaires indiquant
 - La composition de son comité (membres majeurs) en y indiquant bien le nom, adresse, et date de naissance de chacun
 - Le récépissé de l'inscription au tribunal d'instance
- Un chèque de 150 € libellé à l'ordre de la LAFA (ouverture de votre compte)
- Un chèque de 150 € libellé à l'ordre de la MARS (avance sur assurance des joueurs)

Dossier complet à adresser à :

**Ligue d'Alsace de Football
Centre Sportif de HautePierre
Rue Baden Powell
67082 STRASBOURG CEDEX**

Suivi du dossier : Alicia 03 88 27 94 05

Guide du Foot Diversifié

ANNEXE N°2

**TARIFS
CLUB AFFILIÉ**



Tarifs de la saison

Cotisations club :

- cotisation FFF : 60,00 €
- assurance « Mandataires Sociaux » : 15,00 €
- licence dirigeant : 19,50 € / dirigeant

Foot entreprise :

- licence joueur : 22,00 € / joueur
- cotisation LGEF : 265,00 €
- cotisation District Alsace : 40,00 €

Foot loisir :

- licence joueur : 20,20 € / joueur
- cotisation LGEF : 150,00 €
- cotisation District Alsace : 40,00 €

Demande de licence :

- passage obligatoire chez le médecin pour tout nouveau joueur
- renouvellement du contrôle médical tous les trois ans



*Contactez la ligue
ou les
responsables pour
toute question*

Guide du Foot Diversifié

ANNEXE N°3

DOSSIER D'INSCRIPTION À L'AFDA

Associations, entreprises et
groupes d'amis, l'AFDA vous
ouvre facilement l'accès aux
compétitions de la LAFA



Association
Football Diversifié
Alsace

LIGUE DU GRAND EST DE FOOTBALL (LGEF)

DISTRICT D'ALSACE

-

Association Football Diversifié Alsace (AFDA)

-

Saison 2018 / 2019

PRÉSENTATION

Objectifs :

L'Association Football Diversifié Alsace (AFDA) a pour objectif l'adhésion d'équipes n'ayant pas de statuts sportifs propres comme des groupes d'amis, des associations, des entreprises, des CE, etc. L'AFDA couvre toute l'Alsace.

Toutes les équipes inscrites sous l'AFDA ont le même numéro d'affiliation à la FFF (contrairement aux équipes affiliées, à statuts particuliers). L'AFDA fonctionne comme une association à part entière et est dirigée par un comité composé de représentants du District et des clubs inscrits sous l'association. L'AFDA est affiliée à la FFF et au District sous le numéro 852985.

L'AFDA est une structure d'accueil pour les nouvelles équipes qui doit leur permettre d'être autonome après deux saisons : une saison de découverte, une saison de fidélisation puis une affiliation au District. L'AFDA n'a ni vocation, ni les moyens, d'assurer la gestion des équipes après deux saisons mais elle assure l'accompagnement des équipes vers l'affiliation.

Attention : aucune permanence n'est assurée à la ligue. Pour toute question, il est nécessaire de contacter directement les responsables de préférence par courriel.

Frais d'inscription et licences :

L'inscription des équipes se fait sous forme de « packs ». Ces packs forfaitisés incluent un nombre défini de joueur, un dirigeant mais également tous les autres frais de gestion de l'équipe. Si vous choisissez un pack 15 joueurs, vous n'êtes pas dans l'obligation de joindre 15 demandes. Si vous n'avez que 13 joueurs, vous aurez droit à un reliquat de 2 demandes au cours de la saison.

Coordonnées :

- Président : Francis WILLIG – willig.francis@lafafoot.fr - 06.15.42.01.47
- Trésorière : Yolande GEMMICH – gemmich.yolande@lafafoot.fr
- Secrétaire : Frédéric VOEGEL - voegel.frederic@lafafoot.fr – 06.08.18.85.52

INSCRIRE SON ÉQUIPE

Il est nécessaire de :

- remplir la fiche d'inscription fournie en annexe
- joindre un chèque du montant du pack choisi à l'ordre de l'AFDA
- renvoyer le tout à l'adresse indiquée en pied de page
- **envoyer par courriel uniquement les demandes de licences (joueurs + un dirigeant à minima)**

REEMPLIR ET ENVOYER SA DEMANDE DE LICENCE

Formulaire standard de demande de licence

Demande de licence et envoi :

Vous trouverez en annexe une feuille de demande de licence vierge. L'AFDA assure l'envoi des demandes vierges (merci de fournir une adresse postale).

Pour chaque nouveau joueur, le demandeur envoie en retour :

- une photo d'identité
- la copie recto-verso de la carte d'identité
- la demande de licence complétée (voir règles ci-dessous)

Le demandeur doit obligatoirement fournir les documents par courriel à afl67@lalafoot.fr.

Règles pour l'établissement :

Voici quelques règles, **à respecter**, pour l'établissement des licences sous l'AFDA et la fourniture des fichiers (voir les exemples en annexe) :

- Photo : Est acceptée pour tout nouveau joueur, une photo d'identité ou une photo récente, rognée au format photo d'identité.
- Carte d'identité : Scan de la carte d'identité recto-verso avec les deux faces dans le même fichier (une face par demi-page).
- Demande de licence : À remplir. Ne pas oublier le nom du club (AFDA), le numéro (852985), les coordonnées du joueur, cochez « Foot Loisir », indiquez si le joueur quitte un club ou s'il est en double licence (civil et loisir – mettre DL) à gauche dans la colonne à côté de « Dernier club quitté », le tampon et le nom du médecin, et la signature du joueur.

Le passage chez le médecin n'est désormais obligatoire que sous

certaines conditions après avoir complété le formulaire annexé à la demande de licence :

- Si le joueur a répondu NON à toutes les questions et qu'il avait fourni un certificat médical en 2017/18 :
 - Pas de certificat médical à fournir (pas de cachet du médecin sur la demande)
 - Simplement l'attestez, selon les modalités prévues par la F.F.F., sur la demande de licence (en ligne ou papier)
 - Avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de licence
- Si le joueur a répondu OUI à une ou plusieurs questions :
 - Certificat médical à fournir (cachet du médecin obligatoire)
 - Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné

Envoi sous format électronique :

L'envoi des demandes de licence se fait uniquement par voie électronique. Il est nécessaire de scanner les documents (gain de temps et d'envoi, pour nous, pour vous). **Les fichiers doivent être envoyés sous la forme suivante (sans accent, ni espace) :**

- Photo : NOM_Prenom—Photo.jpg ou NOM_Prenom1-Prenom2-Photo.jpg : exemple : VOEGEL_Frederic-Photo.jpg ou DUPONT_Jean-Pierre-Photo.jpg
- Carte d'identité : NOM_Prénom-CNI.jpg ou NOM_Prenom1-Prenom2-CNI.jpg : exemple : VOEGEL_Frederic-CNI.jpg ou DUPONT_Jean-Pierre-CNI.jpg
- Demande de licence : NOM_Prenom-Licence.jpg ou NOM_Prenom1-Prenom2-Licence.jpg : exemple : VOEGEL_Frederic-Licence.jpg ou DUPONT_Jean-Pierre-Licence.jpg

Les fichiers doivent avoir une taille unitaire inférieure à 1 Mo.

L'origine de la demande de licence devra néanmoins nous parvenir pour archivage (par voie postale ou lors d'une prochaine réunion ou rencontre).

Vérification :

Avant tout envoi vers l'AFDA, nous invitons le responsable de l'équipe à vérifier que chaque joueur a fourni l'ensemble des éléments demandés (photo d'identité, copie de la carte d'identité et demande de licence).

Pour éviter de nombreux échanges, il est important de suivre les règles (**en rouge**) et de contrôler le dossier de chaque joueur avant envoi.

Le tampon et la signature du médecin doivent être apposés sur la demande de licence. Aucun certificat médical complémentaire ne sera accepté.

Néanmoins, si votre demande de licence n'est pas complète, il vous sera notifié les pièces manquantes.

Le comité de l'AFDA demande aux équipes d'envoyer uniquement leurs demandes de licences par voie électronique.

Formulaire dématérialisée de demande de licence

Le document ci-joint est destiné à expliquer aux clubs le fonctionnement du nouveau processus de dématérialisation des demandes de licences disponible depuis la saison 2017/2018. Ce nouveau service est facultatif.

Natures de demandes concernées :

- Renouvellement
- Nouvelles demandes

Types de licences concernés:

- Joueurs amateurs
- Dirigeants

Pour effectuer une demande de changement de club, il convient de continuer à utiliser le processus papier standard via Footclubs.

Il conviendra au responsable de l'équipe de remplir le tableau de suivi des demandes en ligne.

Suivi :

Si la licence n'est pas validée dans un délai de quinze jours, merci de nous faire remonter le nom et prénom du joueur. Il est possible qu'il manque un document ou alors l'autorisation pour les joueurs en double licence.

Toutes ces mesures permettent de traiter au mieux et le plus rapidement possible vos demandes.

ANNEXES

- ***Fiche d'adhésion à l'AFDA – Saison 2018 / 2019***
- ***Tarifs des packs 2018 / 2019***
- ***Exemple type d'un scan recto-verso de la carte d'identité***
- ***Demande de licence vierge (fichier interactif – vous pouvez le remplir directement sur votre PC)***
- ***Dématérialisation des demandes de licences***



FICHE D'ADHÉSION À L'AFDA – SAISON 2018 / 2019

Coordonnées :

ÉQUIPE	
Nom	
Adresse du siège social	
Courriel	
DIRIGEANT – CORRESPONDANT PRINCIPAL	
Nom et prénom	
Adresse complète	
Téléphone	
Courriel	

Choix du pack :

Un pack comprend les licences et les assurances pour les joueurs, la licence et l'assurance pour un dirigeant et les frais inhérents à la gestion de l'équipe.

Pour notre équipe, nous choisissons le pack joueurs.

Joindre à la présente fiche d'inscription un chèque à l'ordre de l'AFDA correspondant au pack choisi ainsi que les demandes de licences de l'équipe.

Date & signature du dirigeant

Association Football Diversifié Alsace

Licence loisir - Packs 2017 / 2018

Cotisations		« Pack 5 joueurs »		« Pack 10 joueurs »		« Pack 15 joueurs »		« Pack 20 joueurs »		« Pack 25 joueurs »	
		Nombre	Coût	Nombre	Coût	Nombre	Coût	Nombre	Coût	Nombre	Coût
Cotisation Joueur	20,20 €	5	101,00 €	10	202,00 €	15	303,00 €	20	404,00 €	25	505,00 €
Cotisation Dirigeant	19,50 €	1	19,50 €	1	19,50 €	1	19,50 €	1	19,50 €	1	19,50 €
Cotisation annuelle AFDA	15,00 €	1	30,00 €	1	30,00 €	1	30,00 €	1	30,00 €	1	30,00 €
Total		150,50 €		251,50 €		352,50 €		453,50 €		554,50 €	
Arrondi		150,00 €		250,00 €		355,00 €		455,00 €		555,00 €	
Coût / joueur		30,00 €		25,00 €		23,67 €		22,75 €		22,20 €	

Cotisations		« Pack 30 joueurs »		« Pack 35 joueurs »		« Pack 40 joueurs »		« Pack 45 joueurs »		« Pack 50 joueurs »	
		Nombre	Coût								
Cotisation Joueur LAFA	20,20 €	30	606,00 €	35	707,00 €	40	808,00 €	45	909,00 €	50	1 010,00 €
Cotisation Dirigeant LAFA	19,50 €	1	19,50 €	1	19,50 €	1	19,50 €	1	19,50 €	1	19,50 €
Cotisation annuelle AFDA	15,00 €	1	30,00 €	1	30,00 €	1	30,00 €	1	30,00 €	1	30,00 €
Total		655,50 €		756,50 €		857,50 €		958,50 €		1 059,50 €	
Arrondi		655,00 €		755,00 €		860,00 €		960,00 €		1 060,00 €	
Coût / joueur		21,83 €		21,57 €		21,50 €		21,33 €		21,20 €	

Pour chaque joueur supplémentaire, il convient au club d'ajouter (lors de l'inscription ou du renouvellement) un montant de 20 €

Pour chaque dirigeant supplémentaire, il convient au club d'ajouter (lors de l'inscription ou du renouvellement) un montant de 20 €

Exemple pour une équipe AFDA de 13 joueurs et 2 dirigeants : « Pack 15 joueurs » + 1 licence dirigeant supplémentaire = 345 + 20 = 365,00 €. Le reliquat de licences restera sur le compte du club et permettra d'avoir une flexibilité en cas de nouvelles adhésions au cours de la saison.

Nota : les packs n'incluent pas les frais d'inscription liés aux participations aux tournois, plateaux et autres manifestations

Association Football Diversifié Alsace

Licence Entreprise - Packs 2017 / 2018

Cotisations		« Pack 5 joueurs »		« Pack 10 joueurs »		« Pack 15 joueurs »		« Pack 20 joueurs »		« Pack 25 joueurs »	
		Nombre	Coût	Nombre	Coût	Nombre	Coût	Nombre	Coût	Nombre	Coût
Cotisation Joueur	22,00 €	5	110,00 €	10	220,00 €	15	330,00 €	20	440,00 €	25	550,00 €
Cotisation Dirigeant	19,50 €	1	19,50 €	1	19,50 €	1	19,50 €	1	19,50 €	1	19,50 €
Cotisation annuelle AFDA	30,00 €	1	30,00 €	1	30,00 €	1	30,00 €	1	30,00 €	1	30,00 €
Total		159,50 €		269,50 €		379,50 €		489,50 €		599,50 €	
Arrondi		160,00 €		270,00 €		380,00 €		490,00 €		600,00 €	
Coût / joueur		32,00 €		27,00 €		25,33 €		24,50 €		24,00 €	

Cotisations		« Pack 30 joueurs »		« Pack 35 joueurs »		« Pack 40 joueurs »		« Pack 45 joueurs »		« Pack 50 joueurs »	
		Nombre	Coût								
Cotisation Joueur LAFA	22,00 €	30	660,00 €	35	770,00 €	40	880,00 €	45	990,00 €	50	1 100,00 €
Cotisation Dirigeant LAFA	19,50 €	1	19,50 €	1	19,50 €	1	19,50 €	1	19,50 €	1	19,50 €
Cotisation annuelle AFDA	30,00 €	1	30,00 €	1	30,00 €	1	30,00 €	1	30,00 €	1	30,00 €
Total		709,50 €		819,50 €		929,50 €		1 039,50 €		1 149,50 €	
Arrondi		710,00 €		820,00 €		930,00 €		1 040,00 €		1 150,00 €	
Coût / joueur		23,67 €		23,43 €		23,25 €		23,11 €		23,00 €	

Pour chaque joueur supplémentaire, il convient au club d'ajouter (lors de l'inscription ou du renouvellement) un montant de 22 €

Pour chaque dirigeant supplémentaire, il convient au club d'ajouter (lors de l'inscription ou du renouvellement) un montant de 20 €

Exemple pour une équipe AFDA de 13 joueurs et 2 dirigeants : « Pack 15 joueurs » + 1 licence dirigeant supplémentaire = 365 + 20 = 385,00 €. Le reliquat de licences restera sur le compte du club et permettra d'avoir une flexibilité en cas de nouvelles adhésions au cours de la saison

Nota : les packs n'incluent pas les frais d'inscription liés aux participations aux tournois, plateaux et autres manifestations



JOUEUR / DIRIGEANT

DEMANDE DE LICENCE DE FOOTBALL - SAISON 2018-2019



Nom du club : AFDA N° d'affiliation du club : 852985

A remplir intégralement

En cas de première demande, fournir une photo d'identité

IDENTITÉ

NOM : Sexe : M / F
PRENOM : Nationalité : FR / UE / ETR
Né(e) le : / / Ville de naissance :
Adresse (1):
CP : Ville :
Pays de résidence : Email (1) :
Téléphones : fixe mobile

(1) Je fournis (ou mon représentant légal) une adresse et une adresse électronique auxquelles me seront envoyées des communications officielles...

CATÉGORIE(S)

Demande une ou des licences de types (plusieurs cases peuvent être cochées) :
Dirigeant Joueur Libre Joueur Futsal Joueur Entreprise Joueur Loisir

DERNIER CLUB QUITTÉ

Saison : - Nom du club :
Fédération étrangère le cas échéant :

ASSURANCES

Je reconnais (ou mon représentant légal si je suis mineur) avoir pris connaissance, dans le document fourni au verso de la présente demande, par ma Ligue régionale et mon club :
- des garanties responsabilité civile et individuelle accidents dont je bénéficie par le biais de ma licence et de leur coût,
- de la possibilité d'y renoncer et des modalités pour y renoncer,
- de la possibilité et de mon intérêt à souscrire des garanties individuelles complémentaires (cocher obligatoirement l'une des deux cases ci-dessous) :
Je décide de souscrire aux garanties complémentaires et je m'engage à établir moi-même les formalités d'adhésion auprès de l'assureur.
OU BIEN [X] Je décide de ne pas souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées.

OFFRES COMMERCIALES

Si vous souhaitez recevoir des offres commerciales de la FFF, cochez cette case
Si vous souhaitez recevoir des offres commerciales des partenaires de la FFF, cochez cette case
Les coordonnées d'un demandeur dirigeant sont susceptibles d'apparaître sur les annuaires et/ou les sites internet de la FFF, des Ligues ou des Districts.
Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case

AUTO-QUESTIONNAIRE MEDICAL (ARTICLE 70.3 DES REGLEMENTS GÉNÉRAUX)

Le certificat médical est valable pour une durée de trois saisons. Ce principe est applicable que si les deux conditions suivantes sont respectées pendant la période de trois saisons :
- l'intéressé doit conserver sa qualité de licencié d'une saison sur l'autre,
- l'intéressé doit répondre chaque saison à un questionnaire de santé (disponible au lien : https://www.fff.fr/e/l/qs-li.pdf), et attester d'une réponse négative à toutes les questions.

Par la présente, je confirme (ou mon représentant légal) avoir pris connaissance du questionnaire et j'atteste avoir :
Répondu NON à toutes les questions ; dans ce cas vous n'avez pas de formalités médicales supplémentaires.
Répondu OUI à une ou plusieurs question(s) ; dans ce cas veuillez faire remplir le certificat médical ci-dessous.
Dans tous les autres cas (ex : première demande de licence), vous devez fournir le certificat médical ci-dessous.

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné, Dr (1) certifie que le bénéficiaire, identifié ci-dessous,

Pour les joueurs (2):

- ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique du football
- en compétition,
- en compétition dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure (3)(4).

Pour les dirigeants :

- ne présente aucune contre-indication apparente à l'arbitrage occasionnel.

(1) Obligatoire. (2) Rayer les mentions inutiles. (3) Rayer en cas de non aptitude. (4) Uniquement dans les conditions de participation fixées par les Règlements Généraux. (5) Le cachet doit être lisible en totalité (encre noire souhaitée).

Date de l'examen : / / (1)

Bénéficiaire (nom, prénom)

(1)

Signature et cachet (1)(5)

Pour un licencié MINEUR

Le représentant légal autorise le bénéficiaire de cette demande à prendre une licence au sein de ce club dans les conditions énumérées dans le présent document (notamment celles relatives aux assurances) ainsi que la création d'un espace personnel.

Le représentant légal certifie que les informations figurant sur le présent document ainsi que les pièces fournies sont exactes.

Représentant légal du demandeur :

Nom, prénom :
Signature

Pour un licencié MAJEUR

Le demandeur certifie que les informations figurant sur le présent document ainsi que les pièces fournies sont exactes.

Demandeur :

Signature

Représentant du CLUB

Je certifie que les informations figurant sur le présent document ainsi que les pièces fournies sont exactes et engageant la responsabilité du club.

Nom, prénom :
Le / / Signature :



QUESTIONNAIRE DE SANTÉ « QS-SPORT » PRÉALABLE À LA DEMANDE DE LICENCE (Changement de club ou renouvellement)

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour demander votre licence au sein de la Fédération Française de Football selon les règles énoncées à l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Répondez aux questions suivantes par **OUI** ou par **NON**.

DURANT LES 12 DERNIERS MOIS :

OUI **NON**

- 1 | Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?
- 2 | Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?
- 3 | Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?
- 4 | Avez-vous eu une perte de connaissance ?
- 5 | Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?
- 6 | Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?

À CE JOUR :

OUI **NON**

- 7 | Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenue durant les 12 derniers mois ?
- 8 | Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?
- 9 | Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?

NB : les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

SI VOUS AVEZ RÉPONDU NON À TOUTES LES QUESTIONS ET QUE VOUS AVIEZ FOURNI UN CERTIFICAT MÉDICAL EN 16/17 OU 17/18 :

Pas de certificat médical à fournir.

Simplement attestez, selon les modalités prévues par la F.F.F., sur votre demande de licence (en ligne ou papier), avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de licence.

SI VOUS AVEZ RÉPONDU OUI À UNE OU PLUSIEURS QUESTIONS :

Certificat médical à fournir.

Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.



NOTICE D'ASSURANCE LIGUE DU GRAND EST (saison sportive 2018 / 2019) (document non contractuel)



Pour tous renseignements, contactez votre Correspondant Régional, Monsieur Guillaume ETWEIN – Ligue du Grand Est de Football – 1, rue de la Grande Douve – BP 19 – 54250 CHAMPIGNEULLES

Ce document n'est qu'un résumé des contrats d'assurance visés ci-après. Il n'est par conséquent pas contractuel et n'engage pas la responsabilité de MDS CONSEIL, ALLIANZ, MUTUELLE DES SPORTIFS et LIGUE DU GRAND EST au-delà des limites des contrats visés ci-après.

ASSURES : Les licenciés à titre amateur de la Ligue, pratiquant les activités définies ci-dessous. Les joueurs licenciés (ou non) en provenance (ou non) d'une autre Ligue : à l'essai, ou en cours de mutation (notamment pour des raisons professionnelles).

ACTIVITES GARANTIES (sous réserve que ces activités soient organisées par la Ligue, ses districts, clubs, associations ou groupements affiliés) :

Activités sportives des assurés pratiquant le football, le futsal. Activités physiques et sportives nécessaires à l'entraînement et à la préparation physique. Activités des licenciés non pratiquants, notamment des dirigeants, en rapport avec l'objet de la Ligue.

TERRITORIALITE : Les garanties s'exercent pour les dommages survenus en France, y compris les DOM-TOM et les Principautés d'Andorre et de Monaco. Elles s'exercent également dans les autres pays du monde entier au cours d'un déplacement ou d'un séjour temporaire ne dépassant pas 90 jours.

1 / RESPONSABILITE CIVILE (extrait du contrat n° 57825375)

Contrat souscrit auprès de ALLIANZ I.A.R.D. (1 cours Michelet – CS 30051 – 92076 Paris La Défense Cedex - Entreprise régie par le Code des assurances – SA au capital de 991 967 200 Euros- 542 110 291 RCS Nanterre)

1.- DEFINITIONS :

Dommages corporels : toute atteinte corporelle, physique, mentale ou morale subie par une personne physique. Dommages matériels : toute détérioration, dégradation ou destruction, totale ou partielle, disparition d'une chose ou substance.

2.- EXCLUSIONS :

Dommages causés par une faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré. Dommages résultant de la guerre civile ou étrangère, d'émeutes, mouvements populaires, actes de terrorisme, sabotage ainsi que des accidents dus à des grèves ou lock out de la personne morale assurée.

3.- MONTANT DES GARANTIES ET DES FRANCHISES : Les garanties sont accordées dans la limite des sommes stipulées au « tableau des limites de garanties et de franchise » ci-dessous.

Table with 3 columns: GARANTIES RESPONSABILITE CIVILE, MONTANTS, FRANCHISES. Rows include: Tous dommages confondus (30 000 000 €), Dommages matériels et immatériels consécutifs (15 000 000 €), Dommages immatériels non consécutifs (3 000 000 €), DEFENSE PENALE / RECOURS (300 000 €).

2 / INDIVIDUELLE ACCIDENT (extrait de l'Accord collectif n° 980A24)

Accord collectif n° 980A24 souscrit par la Ligue du Grand Est de Football auprès de la Mutuelle des Sportifs (MDS) (2/4 rue Louis David - 75782 PARIS Cedex 16 - Mutuelle régie par le Code de la Mutualité et soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité Mutuelle immatriculée au répertoire Sirene sous le n° 422 801 910.

Le licencié a la possibilité de renoncer aux garanties Individuelle Accident (d'un coût de 2,30 € TTC) et donc à toute couverture en cas d'accident corporel par tout moyen permettant de faire la preuve de cette renonciation au siège de la Ligue simultanément à la demande de licence

1.- DECLARATION D'ACCIDENT – Obligations de l'assuré

Sauf cas de force majeure, tout accident doit être déclaré dans les 5 jours, soit en ligne sur le site Internet de la Ligue du Grand Est (https://lgef.fff.fr), soit à l'aide d'un formulaire téléchargeable sur ce même site et adressé à la M.D.S.

Découper suivant le pointillé

OPTIONS COMPLEMENTAIRES SPORTMUT FOOT GRAND EST (limite d'âge d'adhésion : 75 ans)

Souscrite de la protection des licenciés et consciente du devoir d'information que la loi fait peser sur elle, la Ligue du Grand Est de Football a souscrit auprès de la Mutuelle des Sportifs par l'intermédiaire de MDS Conseil un contrat de prévoyance « SPORTMUT FOOT » qui permet de bénéficier, au-delà du régime de base attaché à la licence, de garanties complémentaires (Invalidité Permanente, Décès, Indemnités Journalières).

Table with 6 columns: Exemples d'options (cocher l'option choisie), Décès, Invalidité, LJ (à compter du 4ème jour, pendant au plus 1095 jours), Cotisation annuelle Joueur, Arbitre, Educateur, Moniteur & Entraîneur, Cotisation annuelle Dirigeants non pratiquants. Rows include options N° 1 to N° 8.

2. - PRESCRIPTION

Toutes actions dérivant de la présente convention sont prescrites par deux ans à compter de l'événement qui y donne naissance. Toutefois, ce délai ne court : 1°/ en cas de réticence, omission, déclaration fautive ou inexacte sur le risque couru, que du jour où l'assuré en a eu connaissance ; 2°/ en cas de sinistre, que du jour où les intéressés en ont eu connaissance, s'ils prouvent qu'ils l'ont ignoré jusque-là.

Quand l'action de l'assuré contre l'assureur a pour cause le recours d'un tiers, le délai de la prescription ne court que du jour où ce tiers a exercé une action en justice contre l'assuré ou a été indemnisé par ce dernier.

La prescription est portée à dix ans pour les garanties relatives aux accidents atteignant les personnes, lorsque les bénéficiaires sont les ayants droit de l'assuré décédé.

La prescription peut être interrompue par une des causes ordinaires d'interruption ([Article 2244 du Code Civil] commandement ou saisie signifiés à celui qui l'on veut empêcher de prescrire, citation en justice, même en référé, etc.). Elle peut être également dans les cas ci-après : désignation d'expert à la suite d'un sinistre ; envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception, par la Société à l'Assuré, en ce qui concerne le paiement de la cotisation, par l'Assuré à la Société, en ce qui concerne le règlement de l'indemnité.

3. - DEFINITIONS

Accident : Toute atteinte corporelle décelable non intentionnelle de la part de l'assuré ou du bénéficiaire provenant de l'action soudaine d'une cause extérieure et toute mort subite ne résultant pas d'un état pathologique antérieur.

Incapacité Permanente Totale ou Partielle : Privation définitive de tout ou partie de ses capacités physiques ou intellectuelles. Pour l'appréciation de cette invalidité, c'est le barème du concours médical (barème indicatif pour apprécier les déficits fonctionnels séquentiels utilisés en droit commun) qui sera utilisé et il ne sera tenu compte que de l'invalidité fonctionnelle et en aucun cas de l'invalidité professionnelle. Il ne sera pas tenu compte non plus des préjudices annexes (pretium doloris, préjudice d'agrément, préjudice esthétique, etc.).

Incapacité Temporaire Totale de Travail : Impossibilité complète et temporaire d'exercer sa profession ou toute profession en rapport avec ses aptitudes professionnelles et rémunérations antérieures.

Principe indemnitaire : Il est rappelé que conformément à l'article 9 de la loi n° 89-1009 du 31 Décembre 1989, les remboursements ou les indemnités des frais de soins de santé occasionnés par un accident ne peuvent excéder le montant des frais restant à la charge de l'assuré après les remboursements de toute nature auxquels il a droit.

Enfants à charge : Les enfants de l'assuré ou de son conjoint lorsqu'ils sont mineurs ou majeurs de moins de 25 ans s'ils poursuivent leurs études et sont rattachés au foyer fiscal de l'assuré ou, quel que soit leur âge, s'ils sont titulaires d'un titre leur reconnaissant un taux d'invalidité au moins égal à 80 %.

Subrogation : La M.D.S. est subrogée de plein droit à l'assuré victime d'un accident (ou à ses ayants droit) dans son action contre le tiers responsable et dans la limite des dépenses supportées par elle.

4. - GARANTIES : (la M.D.S. arrête ses remboursements à la date de consolidation de l'état de santé de l'assuré)

INVALIDITE PERMANENTE (3) ACCIDENT DE SPORT (trajet exclu)	1 000 000 € (capital réductible en fonction du taux d'invalidité, versé en totalité si celui-ci est supérieur à 65%) (*) Avant la consolidation, lorsqu'il constaté par expertise médicale que suite à l'accident le blessé court le risque d'une invalidité fonctionnelle prévisible supérieure ou égale à 66%, la MDS lui verse un capital forfaitaire immédiat de 100 000 € (celui-ci restant acquis en cas de rémission, si le blessé n'atteint pas à la consolidation le taux de 66%) A la consolidation et si le taux d'invalidité atteint ou excède 66%, il est versé le solde du capital revenant au blessé, soit la différence entre le capital de 1 000 000 € et le forfait immédiat de 100 000 € précédemment réglé. (*) En cas d'invalidité inférieure à 66%, capital versé sur la base de 92 000 € (réductible en fonction du taux d'IPP)
INVALIDITE PERMANENTE (2) ACCIDENT AUTRE QUE DE SPORT	92 000 € pour 100% d'invalidité (capital réductible en fonction du taux d'invalidité) (franchise relative 4%)
DECES (1)	Majeur ou mineur émancipé : 31 000 € (+ 15% par enfant à charge) // Mineur non émancipé : 15 000 €

Frais de soins de santé	300 % base de remboursement SS	Frais de prothèse dentaire	300 €/dent (maximum 1.500 €)	Frais de soins de santé	300 % base de remboursement SS	Frais de soins de santé	300 % base de remboursement SS
Forfait journalier hospitalier	Frais réels	Frais de soins de santé	300 % base de remboursement SS	Frais de soins de santé	300 % base de remboursement SS	Frais de soins de santé	300 % base de remboursement SS
Prothèses dentaires	300 €/dent (maximum 1.500 €)	Frais de soins de santé	300 % base de remboursement SS	Frais de soins de santé	300 % base de remboursement SS	Frais de soins de santé	300 % base de remboursement SS

Frais de soins de santé	300 % base de remboursement SS	Frais de soins de santé	300 % base de remboursement SS	Frais de soins de santé	300 % base de remboursement SS	Frais de soins de santé	300 % base de remboursement SS
Forfait journalier hospitalier	Frais réels	Frais de soins de santé	300 % base de remboursement SS	Frais de soins de santé	300 % base de remboursement SS	Frais de soins de santé	300 % base de remboursement SS
Prothèses dentaires	300 €/dent (maximum 1.500 €)	Frais de soins de santé	300 % base de remboursement SS	Frais de soins de santé	300 % base de remboursement SS	Frais de soins de santé	300 % base de remboursement SS

Frais de soins de santé	300 % base de remboursement SS	Frais de soins de santé	300 % base de remboursement SS	Frais de soins de santé	300 % base de remboursement SS	Frais de soins de santé	300 % base de remboursement SS
Forfait journalier hospitalier	Frais réels	Frais de soins de santé	300 % base de remboursement SS	Frais de soins de santé	300 % base de remboursement SS	Frais de soins de santé	300 % base de remboursement SS
Prothèses dentaires	300 €/dent (maximum 1.500 €)	Frais de soins de santé	300 % base de remboursement SS	Frais de soins de santé	300 % base de remboursement SS	Frais de soins de santé	300 % base de remboursement SS

Frais de soins de santé	300 % base de remboursement SS	Frais de soins de santé	300 % base de remboursement SS	Frais de soins de santé	300 % base de remboursement SS	Frais de soins de santé	300 % base de remboursement SS
Forfait journalier hospitalier	Frais réels	Frais de soins de santé	300 % base de remboursement SS	Frais de soins de santé	300 % base de remboursement SS	Frais de soins de santé	300 % base de remboursement SS
Prothèses dentaires	300 €/dent (maximum 1.500 €)	Frais de soins de santé	300 % base de remboursement SS	Frais de soins de santé	300 % base de remboursement SS	Frais de soins de santé	300 % base de remboursement SS

BONUS SANTE 1 525 € par accident

Au-delà des prestations de base définies ci-dessus, l'assuré bénéficie d'un « BONUS SANTE » disponible en totalité à chaque accident. S'il a été entamé ou épuisé à l'occasion d'un premier accident, il se reconstruit en cas d'accident ultérieur. L'assuré pourra disposer de ce capital pour le remboursement, après intervention de ses régimes de prévoyance obligatoire et complémentaire, et sur justificatifs, de toutes les dépenses suivantes :

- Dépassements d'honoraires médicaux ou chirurgicaux. • Prestations hors nomenclature ou non remboursables par la Sécurité Sociale. • Frais de prothèse dentaire. • Frais d'ostéopathie prescrits et pratiqués par un médecin praticien. • En cas d'hospitalisation : majoration pour chambre particulière dans la limite des frais réels (les suppléments divers de confort personnel : téléphone, télévision, etc... ne sont pas pris en compte) / si le blessé est mineur : coût d'un parent accompagnant et frais de trajet / versement d'une indemnité journalière non soumise à conditions de revenus, de 20 €/jour. • Frais de transport des accidentés pour se rendre de leur domicile au lieu de leurs activités scolaires, universitaires, professionnelles. • Frais de transport pour se rendre aux soins médicalement prescrits. • Et d'une façon générale, tous frais de santé prescrits par un médecin praticien.

5. - EXCLUSIONS :

- La pratique professionnelle de toutes activités sportives
- Les accidents qui sont le fait volontaire de l'assuré ou du bénéficiaire en cas de décès
- Les suicides volontaires et conscients ou tentatives de suicide
- Les accidents occasionnés par guerre civile ou étrangère, insurrection, émeute, complot, mouvement populaire auxquels l'adhérent a pris une part active
- Les accidents qui résultent de la participation de l'adhérent à des rixes, sauf en cas de légitime défense
- Les suites d'accidents, d'infirmité ou de maladies dont la survenance est antérieure à la date d'adhésion de l'assuré
- Les accidents résultant de l'usage d'alcool, de drogues ou de stupéfiants par l'assuré
- Les accidents résultant des effets directs ou indirects d'explosion, d'irradiation, de dégagement de chaleur provenant de la transmutation de noyaux d'atome ou de la radioactivité.

6. - REGLEMENT DES PRESTATIONS : FORMALITES A REMPLIR EN CAS D'ACCIDENT

Règlement des frais de soins divers : • Il appartient à l'assuré d'adresser à la M.D.S. ses bordereaux de remboursement du régime obligatoire et le cas échéant de tout régime complémentaire. • Les assurés de la M.D.S. non affiliés à une caisse chirurgicale ou mutualiste, peuvent éviter, lorsqu'ils sont hospitalisés sur le territoire français, de faire l'avance du ticket modérateur et/ou du forfait journalier en lui faisant adresser par l'établissement hospitalier une demande de prise en charge rappelant les références du dossier concerné.

Formalités en cas d'invalidité : Dans les jours qui suivent la survenance de l'invalidité et au plus tard dans un délai de 90 jours, un certificat médical doit être transmis directement au médecin-conseil de la M.D.S. et doit préciser : le taux d'invalidité probable et la date de consolidation. Si l'assuré est affilié au régime général de la Sécurité Sociale (ou à un régime équivalent) classant son invalidité en 2ème ou 3ème catégorie au sens du Code de la Sécurité Sociale ; - la nature exacte de l'affection ou des blessures, les antécédents éventuels et l'évolution probable de la pathologie dont souffre l'adhérent ; la date de première constatation de l'affection. La M.D.S. se réserve le droit de demander toute pièce justificative complémentaire qu'elle estime nécessaire et de faire expertiser l'assuré par un médecin expert de son choix.

La reconnaissance de l'invalidité permanente suite à un accident survenu à l'étranger ne peut avoir qu'après le retour de l'assuré en France.

Formalités en cas de décès de l'assuré : Les pièces suivantes doivent être adressées à la M.D.S. : • un acte de décès de l'assuré, • un certificat médical indiquant la cause du décès, • une copie du rapport de police ou de gendarmerie, le cas échéant, • une copie du livret de famille ou un extrait d'acte de naissance. La M.D.S. se réserve le droit de demander toute pièce justificative complémentaire qu'elle estime nécessaire.

7 / ASSISTANCE RAPATRIEMENT : (Accord collectif n° 980A24 - garanties souscrites par la Mutuelle des Sportifs auprès de Mutuaide Assistance)

Les prestations garanties en cas d'accident ou de maladie graves sont notamment : • Le rapatriement ou le transport sanitaire. • La visite d'un membre de la famille en cas d'hospitalisation supérieure à 10 jours à l'étranger. • La prise en charge des frais médicaux, en complément des versements effectués par les organismes de protection sociale, à concurrence de 10.000 €. • Organisation et prise en charge du retour prématuré de l'assuré en déplacement à l'étranger dans le cadre des activités garanties en cas de décès en France du conjoint (ou concubin), d'un ascendant au premier degré ou descendant au premier degré. • Le rapatriement, le transport du corps en cas de décès et la prise en charge des frais de cercueil à hauteur de 457,35 €. • Frais de recherche et/ou de secours en mer, lac et rivière, sur terre, en montagne...

En cas d'accident : Téléphone 01.45.16.65.70 / Fax 01.45.16.63.92

Attention : aucune prestation d'assistance ne pourra être prise en charge sans l'accord préalable de MUTUAIDE

3 / RECLAMATIONS : En cas de réclamation, l'assuré peut s'adresser au Service Réclamations :

☎ 01.53.04.86.30 - 📠 01.53.04.86.10 - ✉ Reclamations@qrmds.com - ✉ Groupe MDS - Service Réclamations - 2/4 rue Louis David - 75782 Paris Cedex 16

✂ Découper suivant le pointillé.....

DEMANDE D'ADHESION SPORTMUT FOOT GRAND EST (à retourner à Mutuelle des Sportifs - 2/4, rue Louis David - 75782 Paris cedex 16) accompagnée de votre règlement

Assuré : M. Mme. Mlle. (l'adhérent est toujours l'assuré)

Nom : _____ Nom de Jeune Fille : _____ Prénoms : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Téléphone : _____

Date de naissance : _____ Profession (nature exacte) : _____

Club d'appartenance : _____ N° d'affiliation du club à la Ligue : _____

Je déclare être licencié en tant que : Joueur Educateur Fédéral / Moniteur / Entraîneur Arbitre Dirigeant non pratiquant **OPTION CHOISIE : N°**

Désignation du bénéficiaire en cas de décès de l'assuré :

Mon conjoint non divorcé, non séparé de corps par jugement, à défaut par parts égales mes enfants nés ou à naître, à défaut mon concubin notoire ou mon partenaire lié par un pacte civil de solidarité, à défaut mes héritiers légaux.

Autres dispositions : _____

Je certifie sur l'honneur ne pas être atteint(e) d'une infirmité ou d'un handicap. Au cas contraire prendre contact avec la M.D.S. Je suis informé(e) que les renseignements contenus dans ce formulaire peuvent faire l'objet d'un traitement informatique et que je possède un droit d'accès et de rectification (Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés). Ce droit peut s'exercer à l'adresse de MDS Conseil.

Fait à _____, le _____

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)



Association
Football Diversifié
Alsace

Pour vos rencontres AFDA / XXXXX :

1) Utilisation de FootClubs Compagnon

Sur Apple Store ou Android, téléchargez l'application "FootClubs Compagnon". Les codes d'accès vous ont été envoyés sur le listing de suivi de demandes de licence.

Attention : l'AFDA comprenant plusieurs équipes, toutes les licences s'affichent. A vous de faire une recherche sur le joueur souhaité.

Equipe										
Nom de l'équipe:	LIDL									
Catégorie:	Loisir									
Pack choisi :	20 joueurs									
Montant du pack :	440,00 €									
Payé le :										
Nombre de joueurs :	17 joueurs									
Reliquat de licences :	3 joueurs									
Dirigeant	NOM et prénom :	MDAFAI Kamal - NAGHCHBAND Mokhtar								
	Adresse complète :	15 rue de Hunawirt 67100 STRASBOURG								
	Téléphone :	07 87 32 76 09								
	Courriel :	naghchband.m.lid@gmail.com								
	FootClubs :	https://footclubs.fff.fr/								
	Login :	KMDAFAI								
Mot de passe :	CY72yhNth									
Joueurs										
Numéro	NOM	Prénom	Numéro de licence	Renouvellement	Nouveau joueur	Dirigeant	Établie le	Envoyée le	Détails	Pièces manquantes

2) Utilisation du tableau de suivi

Le tableau de suivi assure de la saisie de vos demandes de licence.

3) Score

Des droits vont on été donnés pour saisir les scores dans FootClubs.

Merci de nous remonter tout problème.





Dématérialisation des demandes de licences Saison 2018 – 2019

DSI

Service des Applications métiers FFF – Footclubs

Ref : FFF_DDL_2017_V1.1.doc

Ref : FFF_DDL_2017_V1.doc	1
1. INTRODUCTION.....	3
2. ACTIVATION DE LA DÉMATÉRIALISATION	3
3. LES DIFFÉRENTES ÉTAPES D'UNE DEMANDE DE LICENCE DÉMATÉRIALISÉE ..	4
4. LE RÔLE « SIGNATAIRE DES DEMANDES DE LICENCES DÉMATÉRIALISÉES » ..	4
5. L'ÉCRAN « DÉMATÉRIALISÉES »	5
6. INITIER UNE DEMANDE DE LICENCE DÉMATÉRIALISÉ.....	6
7. CONTRÔLER LES INFORMATIONS SAISIÉS PAR LE LICENCIÉ	11
8. SIGNER UNE DEMANDE	12

1. INTRODUCTION

Ce document est destiné à expliquer aux clubs le fonctionnement du nouveau processus de dématérialisation des demandes de licences disponible depuis la saison 2017/2018.

Ce nouveau service est facultatif.

Chaque club peut décider de l'utiliser ou non pour tout ou partie des licenciés concernés.

Natures de demandes concernées :

- Renouvellement
- Nouvelles demandes

Types de licences concernés :

- Joueurs amateurs
- Dirigeants



Pour effectuer une demande de changement de club, il convient de continuer à utiliser le processus papier standard via Footclubs.

2. ACTIVATION DE LA DÉMATÉRIALISATION

Par défaut, le service de dématérialisation des demandes de licences n'est pas activé. Seul le « Correspondant Footclubs » du club peut l'activer.

Il faut se positionner sur la saison courante, se rendre dans le menu « Organisation → Identité club » et mettre à « Oui » le champ « Dématérialisation demande de licence » puis valider.

The screenshot shows the 'Footclubs' web interface. The main navigation menu on the left includes 'Organisation', 'Utilisateurs Footclubs', 'Code OFFIFOOT', 'Membres du club', 'Educateurs du club', 'Cotisations licenciés', 'Etat du compte', 'Centres de gestion', 'Procès-verbaux', 'DNCG suivi mensuel', and 'Editions et extractions'. The 'Organisation' menu is expanded to show 'Identité club'. The main content area displays the club's details for 'SOLOGNE OLYMPIQUE ROMORANTIN'. The 'Dématérialisation demande de licence' field is set to 'Oui' (Yes). Other fields include 'Numéro' (500338), 'Ligue' (LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE), 'District' (DISTRICT LOIR ET CHER), 'Nom abrégé' (ROMORANTIN), 'Date d'affiliation' (01/10/1920), 'Couleurs' (VERT BLANC), and 'Club pilote de la Fondation du Football' (Oui/Non). The 'Demandé' field is set to 'Accepté'. The 'Pays ou DOM-TOM' field is set to '15 AVENUE DE PARIS'. The 'Bureau distributeur' field is set to '41200 ROMORANTIN LANTHENAY'.

Cette action aura pour effet de rendre accessible les menus permettant de gérer les demandes de licences dématérialisées aux utilisateurs ayant un profil « Gestionnaire licences » :

- Le menu « Licences → Renouvellement » sur lequel apparaissent 3 colonnes supplémentaires permettant d'initier des demandes de renouvellement dématérialisées.
- Le menu « Licences → Dématérialisées » qui permet de suivre l'état des demandes dématérialisées, de contrôler les infos saisies par les licenciés, de signer les demandes et d'initier de nouvelles demandes.

3. LES DIFFÉRENTES ÉTAPES D'UNE DEMANDE DE LICENCE DÉMATÉRIALISÉE

Il existe plusieurs étapes lors d'une demande de licence dématérialisée.
Ces étapes modifient le statut de la demande au cours de la vie de cette dernière :

- 1- Le club initie un renouvellement ou une nouvelle demande dématérialisée
→ Statut de la demande = « **Prise de contact** »
- 2- Le licencié consulte le mail reçu et prépare les pièces à transmettre (si besoin)
- 3- Le licencié remplit le formulaire en ligne et transmet les pièces demandées
→ Statut de la demande = « **Contrôle à effectuer** »
- 4- Le club contrôle les infos saisies par le licencié et les pièces transmises (il peut modifier les pièces s'il constate qu'elles ne sont pas correctes)
→ Statut de la demande = « **En attente signature club** »
- 5- Le club signe la demande de licence
- 6- La demande est soumise à la Ligue pour validation

NB : si la Ligue refuse une des pièces transmises, celle-ci sera à ré-envoyer par le club via le menu habituel « Licences → Envoi pièces ».

4. LE RÔLE « SIGNATAIRE DES DEMANDES DE LICENCES DÉMATÉRIALISÉES »

Pour signer les demandes de licences dématérialisées, un nouveau rôle a été créé dans Footclubs : « Signataire des demandes de licences dématérialisées ».

Seul le « Correspondant Footclubs » du club peut attribuer ce rôle à un ou plusieurs des utilisateurs Footclubs de son club. Seuls les utilisateurs ayant ce rôle auront la possibilité de signer (et ainsi valider) les demandes de licences dématérialisées qui sont dans le statut « En attente signature club ».

Pour attribuer ce rôle à un utilisateur, le « Correspondant Footclubs » du club doit se rendre dans le menu « Organisation → Utilisateurs Footclubs » puis cliquer sur le nom de l'utilisateur correspondant. Il faut ensuite cocher la case « Signataire des demandes de licences dématérialisées » puis valider.

The screenshot shows the 'Footclubs' web interface. At the top, there is a navigation bar with the logo and 'Mon espace club FFF'. Below it, a dropdown menu shows 'Saison 2017-2018'. The main content area is titled 'Organisation > Utilisateurs Footclubs > Caractéristiques'. On the left, there is a sidebar menu with categories: 'Organisation', 'Licences', 'Educateurs', 'Joueurs Fédéraux', 'Compétitions', 'Autres clubs', and 'Divers'. The 'Licences' category is selected. The main content area displays the characteristics of a user. The 'Licences' section is highlighted in green, and the checkbox for 'Signataire des demandes de licences dématérialisées' is checked. Other fields include 'Utilisateur', 'Code d'accès', 'Nouveau mot de passe', 'Confirmation', 'Type de profil' (Gestionnaire or Invité), 'Organisation' (checked), 'Licences' (checked), 'Educateurs' (checked), 'Compétitions' (checked), 'Profil' (Joueurs fédéraux checked, Centre de formation, Projet Club, D.N.C.G. unchecked), 'Gestion feuille de match informatisée' (unchecked), 'Actif' (dropdown menu set to 'Actif'), 'Niveau Footclubs' (Utilisateur débutant), 'Téléphone', 'Adresse mail', and 'Date de dernière connexion' (04/10/2013 15:07:38). At the bottom right, there are buttons for 'Valider' and 'Rafraîchir'.

5. L'ÉCRAN « DÉMATÉRIALISÉES »

Sur Footclubs, un écran dédié à la gestion des demandes dématérialisées a été créé. Il est accessible via le menu « Licences → Dématérialisées ».

Il permet de suivre l'avancée des demandes de licences dématérialisées initiées par le club, de contrôler les informations saisies par les licenciés, et de les signer pour les soumettre à la validation de la Ligue.

1- Nom de l'utilisateur connecté à Footclubs

2- Information permettant de savoir si l'utilisateur connecté est habilité ou non à signer les demandes de licences dématérialisées qui sont dans le statut « En attente signature club »

3- Bouton permettant d'éditer l'écran au format PDF

4- Filtres permettant de retrouver facilement un licencié. Il est possible de filtrer par :

- a. Nom
- b. Prénom
- c. Catégorie
- d. Statut de la demande
- e. Sexe

5- Liste des demandes en cours avec les informations suivantes :

- a. Nom et prénom du licencié
- b. Sous-catégorie de la licence demandée
- c. Type de licence
- d. Nature de la demande
- e. Statut de la demande
- f. Dernière date de modification

6- Boutons permettant d'afficher plus de lignes et d'actualiser le listing

Les statuts d'une demande dématérialisée :

- Prise de contact : le club a initié une demande dématérialisée et un mail a été transmis au licencié avec toutes les informations lui permettant de remplir sa demande de licence en ligne (attention, il se peut parfois que les mails arrivent dans des dossiers autres que le boîte de réception dans la boîte aux lettres du licenciés ex : SPAM / Promotions / Notifications...).
 - ➔ Le club attend que le licencié remplisse le formulaire en ligne
- Contrôle à effectuer : le licencié a rempli le formulaire en ligne et a transmis les pièces nécessaires.
 - ➔ Le club doit contrôler la saisie du licencié et éventuellement la corriger
- En attente signature club : le club a contrôlé les pièces et la saisie du licencié et il ne reste plus qu'à signer électroniquement la demande pour la transmettre à la Ligue
 - ➔ L'utilisateur habilité du club doit « signer » la demande pour transmission à la Ligue régionale

6. INITIER UNE DEMANDE DE LICENCE DÉMATÉRIALISÉ

PRÉREQUIS : la dématérialisation des demandes de licences doit avoir été activée pour le club.

Rappel : il n'est possible d'initier des nouvelles demandes et des renouvellements dématérialisés que pour les joueurs amateurs et les dirigeants.

INITIER UN RENOUVELLEMENT :

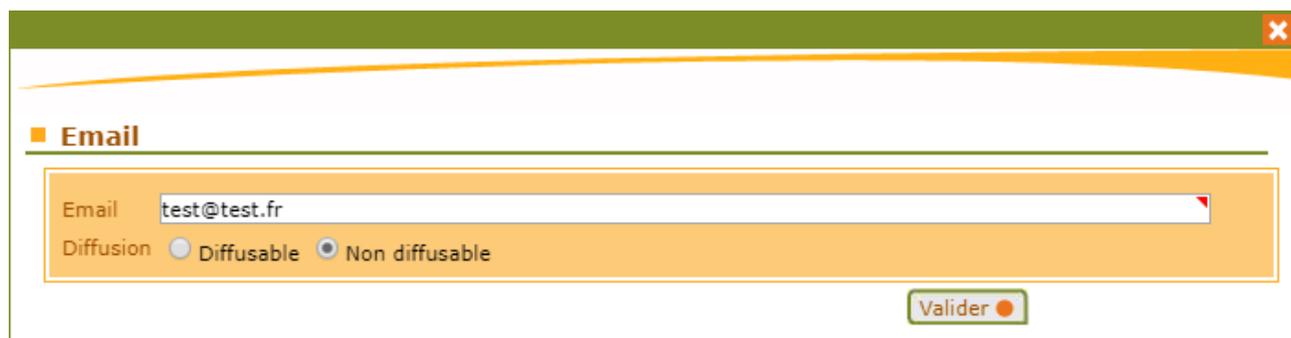
Dans le menu « Licences → Renouvellement », trois nouvelles colonnes sont apparues sous le nom « Dématérialisation » :

Standard	Dématérialisation	Nom	Né(e) le	Sous-catégorie	Cachets	Numéro personne
<input type="checkbox"/>		AUCLERE Edouard		Libre / Senior		
<input type="checkbox"/>		BAUDOUIN Frederic		Libre / Vétérán		
<input type="checkbox"/>		BERNARD Geoffrey		Libre / Senior		
<input type="checkbox"/>		BLANCHET Sylvain		Libre / Senior		
<input type="checkbox"/>		BONNEVILLE Anthony		Libre / Senior		
<input type="checkbox"/>		BOUILLAND Michael		Libre / Senior	1	

1- Une icône « @ » qui peut avoir trois couleurs :

- : l'adresse mail du licencié est manquante ou invalide
- : l'adresse mail du licencié est en attente de validation
- : l'adresse mail du licencié est valide et je peux lui envoyer une demande de renouvellement dématérialisée

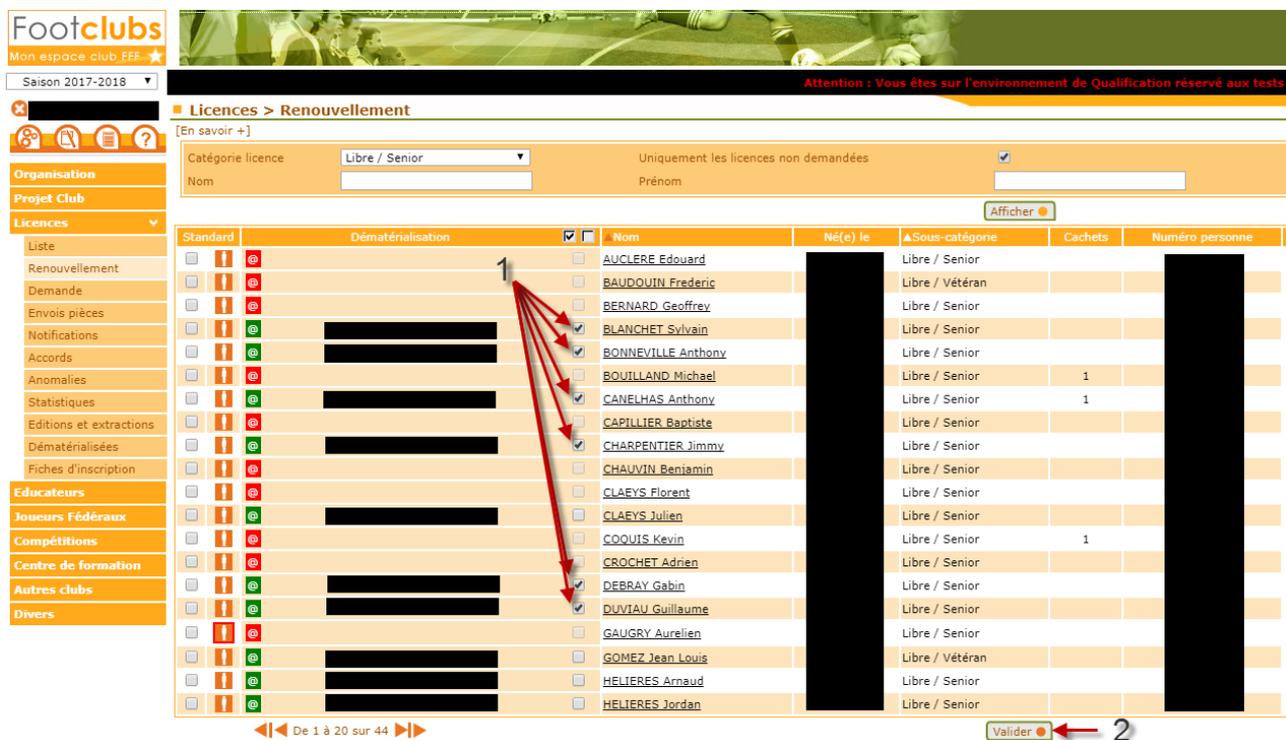
Un clic sur l'icône  ouvre une fenêtre permettant de saisir l'adresse mail du licencié et de la rendre diffusable ou non diffusable sur les annuaires et sites internet :



NB : quand une adresse mail est renseignée, un traitement automatique est lancé pour vérifier sa validité (icône orange). Ce traitement prend environ 30 minutes.

- 2- L'adresse mail existante du licencié dans la base de données de Footclubs
- 3- Une case à cocher qui permet de sélectionner un licencié à qui on souhaite faire parvenir une demande de licence dématérialisée (les boutons permettent de sélectionner / désélectionner tous les licenciés éligibles sur la liste en cours) :
 - a. Cette case est grisée si le licencié ne possède pas d'adresse mail valide
 - b. Cette case est grisée si une demande de renouvellement dématérialisée a déjà été initiée pour ce licencié.

Pour initier une demande de renouvellement dématérialisée, il faut cocher la ou les cases des licenciés correspondants (ayant une adresse mail valide) puis cliquer sur Valider.



Standard	Dématisation	Nom	Né(e) le	Sous-catégorie	Cachets	Numéro personne
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	AUCLERE Edouard		Libre / Senior		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BAUDOJIN Frederic		Libre / Vétéran		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BERNARD Geoffrey		Libre / Senior		
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BLANCHET Sylvain		Libre / Senior		
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BONNEVILLE Anthony		Libre / Senior		
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BOUILLAND Michael		Libre / Senior	1	
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	CANELHAS Anthony		Libre / Senior	1	
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	CAPILLIER Baptiste		Libre / Senior		
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	CHARPENTIER Jimmy		Libre / Senior		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CHAUVIN Benjamin		Libre / Senior		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CLAEYS Florent		Libre / Senior		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CLAEYS Julien		Libre / Senior		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	COQUIS Kevin		Libre / Senior	1	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CROCHET Adrien		Libre / Senior		
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	DEBRAY Gabin		Libre / Senior		
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	DUVIAU Guillaume		Libre / Senior		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	GAUGRY Aurelien		Libre / Senior		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	GOMEZ Jean Louis		Libre / Vétéran		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	HELIERES Arnaud		Libre / Senior		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	HELIERES Jordan		Libre / Senior		

- Un email avec toutes les informations nécessaires au remplissage de sa demande de licence en ligne est alors transmis à chaque licencié sélectionné :



NOUVELLE LICENCE FFF SAISON 2017-2018

Bonjour JULIEN,

Merci pour le renouvellement de votre licence type Libre / Senior auprès du club :

Le statut de la demande est visible par le club via le menu « Licences → Dématérialisées ». A ce stade le statut est « Prise de contact ».

NB : Rejeter une demande

A partir du moment où une demande de renouvellement dématérialisée a été initialisée pour un licencié et est en cours, il n'est pas possible de faire un renouvellement standard pour ce même licencié. Si le licencié n'est pas en mesure de remplir sa demande de licence en ligne et qu'il décide finalement de faire une demande papier, il faut au préalable rejeter la demande dématérialisée en cours avant de pouvoir renouveler le licencié de la manière standard.

Pour se faire, dans le menu « Licences → Dématérialisées », il faut cliquer sur le bouton  d'une demande en cours et cliquer sur « REJETER LA DEMANDE » sur l'écran qui s'affiche :

JULIEN CLAEYS Catégorie : Libre / Senior
Statut : Prise de contact Nature : Renouvellement

#Christophe MANDARD #Autorisé(e) à signer

CIVILITÉ		ADRESSE	
Genre	Masculin	Voie - rue	
Nom		Complément	
Prénom	JULIEN	Lieu-dit	
Né(e) le		Ville	
Ville de naissance	ROMORANTIN LANTHENAY	Code postal	
Nationalité	FR	Pays de résidence	France
Pays de naissance	France		
CONTACT		ASSURANCE	
Téléphone domicile		Souscription aux garanties complémentaires	Non
Mobile personnel			
Email principal			
PIÈCES JUSTIFICATIVES			
Certificat médical tamponné et signé :	Manquante		

FERMER REJETER LA DEMANDE

INITIER UNE NOUVELLE DEMANDE :

Rappel : les changements de club ne font pas partis du périmètre de la dématérialisation des demandes de licences.

Dans le menu « Licences → Dématérialisées », cliquer sur le bouton  en haut à droite.

- 1- Le choix du type de licence est proposé, il faut sélectionner soit « Joueur(se) » soit « Dirigeant(e) » selon le cas :

Ajouter une licence ×

QUEL TYPE DE LICENCE ?

- 2- Sur l'écran suivant, des informations sur le licencié sont demandées. Elles permettent de vérifier si l'individu existe dans la base de données, s'il s'agit bien d'une nouvelle demande et non d'un changement de club et d'identifier les pièces qui seront à fournir par le licencié en fonction de sa situation.

→ **Il est donc très important de les renseigner avec le maximum d'attention.**

Ajouter une licence ×

NOUVELLE DEMANDE DE LICENCE JOUEUR(SE)

Genre* Masculin Féminin

Nom* Prénom*

Né(e) le* Ville de naissance*

Type de pratique* Libre Futsal Foot entreprise Foot loisir

Nationalité* FR UE ETR Pays de naissance*

Si le joueur vient d'un club étranger, cochez cette case

Si le joueur habite à l'étranger, cochez cette case

Email*

- a) Genre
- b) Nom et prénom
- c) Date de naissance
- d) Ville de naissance
- e) Type de pratique pour la licence demandée
- f) Nationalité
- g) Pays de naissance
- h) Le joueur vient-il d'un club étranger ?
- i) Le joueur habite-t-il à l'étranger ?
- j) Adresse mail du licencié à laquelle sera envoyé le mail avec les informations lui permettant de remplir le formulaire en ligne

Une fois les informations saisies, il faut cliquer sur le bouton « Valider » :

- Si un ou des individus existent déjà dans la base de données avec des informations se rapprochant de celles saisies, une liste de ces individus apparaîtra et il faudra sélectionner le bon avant de poursuivre.

Ajouter une licence
×

Personne(s) correspondant(es) aux critères saisis

MANDARD CYRIL né(e) le 20/11/1987 à ROMORANTIN LANTHENAY

RETOUR

VALIDER

- Sinon une information apparaîtra indiquant que le mail a été envoyé avec succès au licencié.

Ajouter une licence
×

MAIL ENVOYÉ AVEC SUCCÈS

OK

- Une nouvelle ligne apparaît alors dans le listing des demandes dématérialisées en cours avec le statut « Prise de contact ».

NOM - Prénom	Sous-catégorie	Type	Nature	Statut	Date de modification	
GRIEZMAN Didier	Libre / Senior	Joueur	Nouvelle demande	Prise de contact	12/06/17 à 17:06	👁

7. CONTRÔLER LES INFORMATIONS SAISIES PAR LE LICENCIÉ

Une fois que le licencié a rempli le formulaire en ligne, la demande passe au statut « Contrôle à effectuer ». Il faut alors vérifier les informations saisies par le licencié, les pièces transmises et valider la demande.

NOM - Prénom	Sous-catégorie	Type	Nature	Statut	Date de modification	
GRIEZMAN Didier	Libre / Senior	Joueur	Nouvelle demande	Contrôle à effectuer	12/06/17 à 17:25	

Pour réaliser ces contrôles il faut cliquer sur le bouton  de la ligne correspondante. Un nouvel écran s'affiche :

 **Didier GRIEZMAN** Catégorie : Libre / Senior
Statut : Contrôle à effectuer Nature : Nouvelle demande

#Christophe MANDARD # autorisé(e) à signer

CIVILITÉ		ADRESSE	
Genre	Masculin	Voie - rue	
Nom	GRIEZMAN	Complément	40 rue du commerce
Prénom	Didier	Lieu-dit	
Né(e) le	21/03/1991	Ville	VERNOU EN SOLOGNE
Ville de naissance	Macon	Code postal	41230
Nationalité	FR	Pays de résidence	France
Pays de naissance	France		
CONTACT		ASSURANCE	
Téléphone domicile		Souscription aux garanties complémentaires	Oui
Mobile personnel	0606060606		
Email principal	agriezmann@fff.fr		
DERNIER CLUB QUITTÉ			
Saison	2015 / 2016		
Nom du club	Atletico		
Fédération étrangère	FEDERATION ESPAGNOLE DE FOOTBALL		
PIÈCES JUSTIFICATIVES			
Certificat médical tamponné et signé : certif.png (0.16Mo)		X	
Photocopie d'une pièce officielle d'identité : Passeport 1.jpeg (0.63Mo)		X	
Photo d'identité à jour de la personne : Image.jpeg (0.00Mo)		X	

FERMER **MODIFIER** **REJETER LA DEMANDE** **ACCEPTER LA DEMANDE**

- Toutes les informations saisies par le licencié sont récapitulées.
- Pour accepter la demande il faut avoir contrôlé chacune des pièces fournies si le licencié devait en transmettre.

Le bouton  permet de télécharger la pièce sur son ordinateur pour la contrôler. Le bouton  permet d'afficher et visualiser la pièce préalablement téléchargée.

Si une des pièces est « MANQUANTE » (ou ne correspond pas à la pièce attendue), il est possible de l'envoyer (ou de la renvoyer) en cliquant sur le bouton « MODIFIER » :



Didier GRIEZMAN

Statut : Contrôle à effectuer

Catégorie : Libre / Senior

Nature : Nouvelle demande

✕

#Christophe MANDARD #Autorisé(e) à signer

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Certificat médical tamponné et signé (100%) **SUCCÈS**

certif.png (0.16Mo)

PARCOURIR

Photocopie d'une pièce officielle d'identité (0%) **EN ATTENTE**

Certificat Médical.pdf (0.03Mo)

PARCOURIR

Photo d'identité à jour de la personne (100%) **SUCCÈS**

Image.jpeg (0.00Mo)

PARCOURIR

Il suffit alors d'aller chercher le bon document sur son ordinateur en cliquant sur « PARCOURIR » puis de cliquer sur « SAUVEGARDER ».

Une fois toutes les pièces contrôlées, il faut cliquer sur « ACCEPTER LA DEMANDE » :

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Certificat médical tamponné et signé : **certif.png (0.16Mo)**



Photocopie d'une pièce officielle d'identité : **Passeport 1.jpeg (0.63Mo)**



Photo d'identité à jour de la personne : **Image.jpeg (0.00Mo)**



FERMER

MODIFIER

REJETER LA DEMANDE

ACCEPTER LA DEMANDE

→ La demande passe alors au statut « En attente signature club » :

NOM - Prénom	Sous-catégorie	Type	Nature	Statut	Date de modification
GRIEZMAN Didier	Libre / Senior	Joueur	Nouvelle demande	En attente signature club	12/06/17 à 17:38

8. SIGNER UNE DEMANDE

Rappel : pour signer une demande de licence dématérialisée dans le statut « En attente signature club », il faut que l'utilisateur possède le rôle « Signataire des demandes de licences dématérialisées ».

Dans le menu « Licences → Dématérialisées », il faut cliquer sur le bouton  lorsqu'une demande est au statut « En attente signature club ». L'écran avec toutes les informations récapitulatives de la demande s'affiche et un nouveau bloc apparaît en bas :

SIGNATURE ÉLECTRONIQUE DU REPRÉSENTANT

Représentant habilité du club*

Christophe MANDARD

Je certifie que les informations figurant sur la présente demande ainsi que les pièces fournies sont exactes et engagent la responsabilité du club.

ANNULER

SIGNER LA DEMANDE

- Il suffit alors de cocher la ligne « Je certifie... responsabilité du club » et de cliquer sur le bouton « Signer la demande »

La demande est alors transmise pour validation par la Ligue régionale.

A partir de cet instant, elle disparaît du listing des demandes de licences dématérialisées en cours et devient dorénavant visible dans la liste des licenciés de la saison en cours dans le menu « Licences → Liste ». Elle reprend le cycle standard existant et connu.

■ Licences > Liste

[En savoir +]

Catégorie licence	Libre / Senior	Etendre aux sous catégories	<input type="checkbox"/>
Nom	<input type="text"/>		

Suppr	▲	Nom	Né(e) le	▲Sous-catégorie	▲Licence enregistrée
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	 GRIEZMAN Didier	21/03/1991	Libre / Senior	01/07/2017

Guide du Foot Diversifié

4 / FOIRE AUX QUESTIONS

Foire aux questions

Qu'est ce que le foot diversifié ?

Le football diversifié rassemble toutes les animations et compétitions hors football civil et futsal en compétition : football entreprise, football loisir, beach soccer, foot pour tous, solidarité, tennis ballon, ...

Quelles ont été les nouveautés de la saison 2013 / 2014 ?

Depuis de la saison 2013 / 2014, les compétitions football entreprise et loisir sont regroupées ensemble dans une nouvelle organisation.

Équipe

Comment s'inscrire ?

Chaque équipe doit être affiliée à la LAFA ou être une section de l'AFDA.

Quand s'inscrire ?

Les inscriptions se font en pré-saison (juin, juillet) mais il est possible de rejoindre les compétitions en cours de saison. Les licences peuvent être établies toute la saison.

Qu'est que l'association foot diversifié Alsace (AFDA) ?

L'Association Football Diversifié Alsace (AFDA) est affiliée à la FFF et la LAFA, et a pour objectif l'adhésion d'équipes n'ayant pas de statuts sportifs propres comme des groupes d'amis, des associations, des entreprises, des CE, etc. L'AFDA couvre toute l'Alsace. Toutes les équipes inscrites sous l'AFDA ont le même numéro d'affiliation à la FFF (contrairement aux équipes affiliées, à statuts particuliers). L'AFDA fonctionne comme une association à part entière et est dirigée par un comité composé de représentants de la LAFA et des clubs inscrits sous l'association. L'AFDA est une structure d'accueil pour les nouvelles équipes et qui doit leur permettre après deux saisons d'être autonome : une saison de découverte, une saison de fidélisation puis une affiliation à la LAFA. L'AFDA n'a ni vocation, ni les moyens, d'assurer la gestion des équipes après deux saisons mais elle assure l'accompagnement des équipes vers l'affiliation.

Quelles sont les frais de participation ?

En foot à 11, les frais d'arbitrage (suivant les groupes) sont à la charge des équipes. En foot à 8, une participation de 15 € par plateau et par équipes est demandée. En futsal, un forfait de 154 € est exigé pour les frais d'arbitrage. Les licences sont à la charge des équipes (voir annexe).

Foire aux questions

Compétitions

Quelles sont les spécificités du foot à 11 ?

Dans les compétitions de foot à 11 nous retrouvons le challenge départemental avec ses groupes, la coupe départementale et le trophée régional qui regroupe les meilleurs équipes des départements.

Quelles sont les différences entre les trois groupes du challenge à 11 ?

Le groupe « Élite » est composé d'équipes souhaitant faire de la compétition avec un arbitrage et un calendrier officiel. La première équipe « Entreprise » sera qualifiée pour le championnat national.

Le groupe « Open » regroupe les équipes intermédiaires avec un arbitrage officiel (sur demande) ou souvent bénévole, et un calendrier établi entre les clubs.

Le choix du groupe se fait lors de l'inscription de l'équipe. Des divisions peuvent être créées suivant le nombre d'équipes.

Quels sont les principes de la coupe départementale à 11 ?

La coupe départementale est une compétition ouverte à toutes les équipes Entreprise et Loisir. Après un tirage au sort initial, les tours se jouent sur un match simple sur le terrain du premier tiré, pas de prolongation en cas d'égalité, tirs aux buts.

Quelles sont les spécificités du foot à 8 ?

Le challenge départemental de foot à 8 se joue sous forme de plateaux. Trois plateaux se déroulent en automne, trois au printemps et les finales en juin. Un plateau se déroule le vendredi soir sur un créneau de deux heures dans les installations d'un club accueillant les équipes et s'occupant de l'organisation (arbitrage, troisième mi-temps, ...)

Une participation de 15 euros est demandée aux équipes par plateau. Le choix du groupe se fait lors de l'inscription de pré-saison. Une coupe départementale à 8 vient compléter le challenge.

Foire aux questions

Quelles sont les spécificités du futsal loisir ?

Le challenge départemental de futsal diversifié se joue d'octobre à avril. Les équipes, locataires d'une salle, accueillent deux autres équipes pour une soirée où se jouera trois matchs (deux par équipe) de 35 minutes avec un arbitre officiel. Une participation aux frais d'arbitrage de 154 euros est demandée aux équipes par saison. Deux groupes permettent de trouver le meilleur niveau suivant les équipes. Le choix du groupe se fait lors de l'inscription de pré-saison.

Pourquoi une feuille de match ?

En cas de blessure ou d'incident, il est important que les organisateurs disposent d'une feuille de match pour donner une suite (réserve, joueur blessé, assurance). L'établissement d'une feuille de match est obligatoire.

Où puis-je retrouver les scores, infos et classements ?

Sur le site de la [Lafa](#) et sur la page Facebook « Foot Diversifié Alsace »

Joueurs

Qui peut participer ?

Chaque joueur qui participe aux activités organisées par la Lafa doit être assuré et possesseur d'une licence foot entreprise, loisir ou futsal. Le joueur doit être âgé au moins de 17 ans au premier janvier de l'année en cours.

Un joueur évoluant dans un club civil peut-il jouer en football diversifié ?

Oui, il possédera alors une licence libre (foot civil) et une licence foot diversifié (entreprise, loisir, futsal) et sera en double-licence.

Un joueur évoluant en Allemagne peut-il jouer en football diversifié ?

Oui, il possédera alors une licence libre (foot civil) en Allemagne et une licence foot diversifié (entreprise, loisir, futsal) en France et sera en double-licence.

Je suis en double licence, dois-je aller deux fois chez le médecin ?

Non, le contrôle médical est annuel. En cas de double licence, ou de changement de club, le certificat médical de non contre-indication figurant sur la première demande de licence suffit à satisfaire au contrôle médical préalable pour une autre demande de licence joueur au cours de la même saison.

Foire aux questions

Quel est le coût d'une saison ?

Pour l'équipe

Les tarifs annuels pour l'équipe sont présentés dans l'annexe 2.

Pour les joueurs et les dirigeants

Les tarifs annuels pour les joueurs et les dirigeants sont présentés dans l'annexe 2.

Pour les compétitions

- Élite : 48 € par rencontre à domicile (frais d'arbitrage)
- Open : pas de frais
- Foot à 8 : 15 € par plateau (frais d'arbitrage)
- Futsal : 250 € pour la saison (frais d'arbitrage)

Pour le terrain

Plusieurs possibilités s'offrent aux équipes. Vous avez la possibilité de vous affilier avec un club civil et ainsi profiter de ses créneaux et de ses installations. Vous pouvez louer un terrain pour un coût estimé entre 500 et 1000 euros le créneau. Si vous ne disposez pas d'un terrain, les autres équipes peuvent vous accueillir (si les matchs aller et retour se jouent chez votre adversaire, ce dernier peut vous demander une participation aux frais de fonctionnement, établis par le club adverse.

Exemple pour une équipe inscrite en foot à 11 :

Estimation pour une association inscrite en loisir avec 15 joueurs et 1 dirigeant :

- Joueurs : $20,20 \text{ €} \times 15 = 303,00 \text{ €}$
- Dirigeant : 19,50 €
- Cotisation District : 40,00 €
- Assurance « Mandataires Sociaux » : 15,00 €
- Cotisation FFF : 60,00 €
- Location d'un terrain : 500,00 €
- Total sur la saison : 933,50 €

Guide du Foot Diversifié

7 / FORMULAIRE D'ENGAGEMENT